

1<sup>ER</sup> DEGRE

Pour tous les suppléants 1<sup>er</sup> degré

**Chaque dispositif (au choix 1 ou 2) est composé de deux modules de formation ; une inscription est à effectuer pour chaque module choisi par le suppléant au regard de ses besoins et/ou des éventuelles formations déjà suivies. De plus, pour chaque module, la date et le lieu sont au choix.**

### Objectifs du dispositif de formation :

- Sécuriser la prise de fonction, aider à développer les compétences « prioritaires » en début d'activité, et engager dans une dynamique de professionnalisation en construisant un parcours de formation en lien avec ses besoins et les situations professionnelles rencontrées.



### MODULE 1

- Réponses aux questions des stagiaires après les premiers jours de classe pour sécuriser la prise de fonction
- Les outils essentiels à mettre en œuvre pour préparer et conduire la classe
- Présentation des ressources numériques

### MODULE 2

- Actualisation et enrichissement des connaissances didactiques
- Engagement dans une voie de professionnalisation
- Découverte et mise en œuvre du passeport de professionnalisation

A noter que ces dispositifs seront complétés par des modules de formation à distance (MOOC, classes virtuelles), hors temps de classe.

Ces propositions, et leurs modalités d'accès, seront présentées aux participants lors des journées de formation.

### Organisme de formation :

#### ISFEC Saint Martin

33, rue Blaise Pascal  
CS 74123 - 37041 TOURS Cedex 1  
Tel : 02 47 60 26 14  
Mél : c.bremaud@isfec-stmartin.fr  
Site: www.isfec-stmartin.fr

**Inscription : à effectuer par le chef d'établissement via FormElie. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter les services de Formiris CPC pour obtenir de l'aide.**

**Ces formations sont prises en charge (frais pédagogiques et frais annexes) sur budget spécifique (hors crédit de référence établissement).**

## Formation des suppléants 1<sup>er</sup> degré (Académie Orléans-Tours) : Accompagner le développement professionnel des suppléants

### Dispositif 1 – Module 1

- 28/09/2016 à Issoudun - PN022127
- Ou 21/09/2016 à Chartres – PN022130
- Ou 28/09/2016 à Orléans – PN022131
- Ou 05/10/2016 à Blois – PN022133
- Ou 12/10/2016 à Tours – PN022136

### Dispositif 1 – Module 2

- 10/11/2016 à Orléans - PN022139
- Ou 30/11/2016 à Tours – PN022138

### Dispositif 2 – Module 1

- 11/01/2017 à Issoudun - PN022142
- Ou 18/01/2017 à Chartres – PN022143
- Ou 25/01/2017 à Orléans – PN022144
- Ou 01/02/2017 à Blois – PN022145
- Ou 08/02/2017 à Tours – PN022146

### Dispositif 2 – Module 2

- 22/03/2017 à Chartres - PN022140
- Ou 29/03/2017 à Blois – PN022141